

Une entrée d'index thématique : nom commun et référence

Laure Guitard

► **To cite this version:**

Laure Guitard. Une entrée d'index thématique : nom commun et référence. René Daval; Pierre Frath; Emilia Hilgert; Silvia Palma. Les théories du sens et de la référence. Hommage à Georges Kleiber, Éditions et presses universitaires de Reims, pp.269-283, 2014, Res per nomen, 9782915271805. hal-01861672

HAL Id: hal-01861672

<https://hal.univ-reims.fr/hal-01861672>

Submitted on 30 Aug 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Une entrée d'index thématique : nom commun et référence

Laure Amélie Guitard
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université de Montréal
laure.guitard@umontreal.ca

Car quand le sage montre la lune, le fou regarde l'index...

Introduction¹

Notre recherche porte sur la création d'index thématiques pour les archives par les archivistes. Elle se concentre sur l'indexation thématique d'archives avec des noms communs comme termes d'indexation. Dans ce cadre, nous nous demandons comment s'effectue la référence d'un terme d'indexation. Après avoir rapidement circonscrit la notion d'*index* et décrit la sémiotique d'un index, nous envisageons la situation de communication (Jakobson, 1963) à laquelle un index participe. Nous en dégageons deux caractéristiques, la polyphonie et l'intertextualité, et examinons, dans des index archivistiques, comment elles sont mises en jeu.

L'index en archivistique

Un index

Définition

L'étymologie et la polysémie du mot *index* offrent une perception intéressante du mot, prémices de notre étude. L'étymologie du mot *index* permet déjà de comprendre les rapports qu'institue un index documentaire dans la situation de communication qui l'implique :

Index, du latin in-, préposition, « en, dans, sur » et -dex, -dixis, nom d'agent de la forme indo-européenne *dik-« montrer » (TLFi, Laboratoire ATILF, CNRS et Université de Lorraine, 2004, consulté le 2013.07.15).

¹ Merci aux organisateurs d'avoir retenu mon article et aux trois évaluateurs et deux relecteurs de leurs précieux avis et conseils.

Un index est donc un agent indicateur qui pointe un élément dans un ensemble.

Le mot *index* désigne principalement un doigt et un document. Dans son acception anatomique, c'est le « Doigt de la main le plus proche du pouce (ainsi nommé parce que ce doigt sert à indiquer, à montrer) » (*Grand Robert de la langue française en ligne*, Dictionnaires Le Robert, 2001, consulté le 15.07.2013). Prenons une situation de communication classique où l'on recourrait à un index, le doigt, et examinons ses éléments constitutifs. Elle comprend :

- une personne qui pointe son doigt, le destinataire ;
- l'index pointé dans une direction ;
- la chose à regarder, la chose pointée par l'index (une chose ou un être) ;
- une personne à qui la première personne montre la chose à regarder avec son index, le destinataire.

Dans cette situation de communication (Jakobson, 1963), nous voyons qu'il y a un mouvement du destinataire vers le destinataire pour *indiquer* – c'est le cas de le dire – à partir du doigt pointé, la chose à regarder. En archivistique, l'index met en action le même mécanisme. Un index est une liste présentant dans un ordre choisi (classement alphabétique, par rubriques) des sujets traités, des noms (propres, communs, géographiques, etc.), cités dans des documents, accompagnés de références permettant de les localiser (définition élaborée par nos soins à partir de celles du *TLFi* et du *Grand Robert*).

Une entrée d'index

Une entrée d'index est composée de deux éléments : le terme d'indexation et le localisateur. D'abord, le terme d'indexation apparaît en premier dans le sens de lecture. Les termes d'indexation sont regroupés par thématiques ou classés par ordre alphabétique. Ensuite, en corrélation à ce mot, apparaissent un ou plusieurs localisateurs². Un localisateur est un code alphabétique, numérique

² Nous employons plutôt que « référence » l'expression « localisateur » pour éviter toute confusion avec la notion linguistique. À la place du localisateur,

ou alphanumérique qui situe l'évocation de la notion véhiculée par le terme d'indexation dans l'ensemble documentaire sur lequel porte l'index.

La sémiotique d'un index

Dans une entrée d'index, quand un mot est à gauche et un localisateur est à droite, cette paire disposée ainsi et située dans un ensemble de lignes semblables participe à un tout que l'on reconnaît être un index. Nous constatons que l'index porte du sens par sa forme même, que la sémiotique de l'index imprègne ses éléments constituants pour induire une lecture particulière, propre à cette forme d'écrit. La sémiotique de l'index présente une forme telle que l'entrée de l'index contient l'instruction d'aller voir le localisateur et d'aller à l'emplacement indiqué par le localisateur pour compléter l'information autour du concept évoqué par le terme de l'entrée d'index. Sur le plan linguistique, ce mouvement de l'index à la chose permet à l'utilisateur d'actualiser pleinement le référent du terme d'indexation dans le contexte des archives où il est évoqué, nous y reviendrons.

La sémiotique de l'index a des répercussions sur la lecture linguistique d'un index. Un signe linguistique renvoie d'abord à autre chose qu'à lui-même (Kleiber, 1984 : 77). On « [regarde] la lune et non le doigt, la chose signifiée et non le signe » (Récanati, 1979 : 19). Le signe possède aussi la « *réflexion*, [qui consiste à faire basculer] la considération de la chose signifiée au signe, de *ce qui* est représenté au *fait de représenter* » (Récanati, 1979 : 19, emphase de l'auteur). Il a le statut de dénomination (Kleiber, 1984, 2001, 2003). Le terme d'indexation est un signe linguistique qui ne fait pas exception. Mais par la fonction même de l'index, le terme d'indexation est également un signe qui pointe vers d'autres signes : la ou les mentions du concept évoqué par le terme d'indexation, au sein d'un ensemble documentaire.

on peut trouver un renvoi qui invite l'utilisateur à se reporter alors à une autre entrée d'index. Le cas du renvoi ne sera pas abordé ici.

La référence

Par le mot *référence*, nous entendons la relation qui mène du mot à la chose du monde extralinguistique (le référent). On peut distinguer la référence en langue de la référence en discours. La « référence virtuelle » (Milner, 1978 : 332, Kleiber, 1997 : 21) s'effectue en langue. Il s'agit du noyau dur de traits descriptifs du sens. Ces « traits [sont] conçus comme stables, non subjectifs, analysables hors contexte » (Kleiber, 1997 : 22). Ils sont objectifs ou au moins partagés par une large communauté et conditionnent la référence, c'est-à-dire l'appartenance *a priori* d'une entité à la classe des référents (Kleiber, 1997 : 21). C'est une « relation référentielle en puissance » (Milner, 1978 : 333). La « référence actuelle » (Milner, 1978 : 332, Kleiber, 1997 : 22) appartient au discours ; elle comprend des « traits non stables, subjectifs et variables selon les contextes » (Kleiber, 1997 : 22). Elle permet l'identification du référent dans le monde à partir des traits qui sont adaptés au contexte de la communication. Le contexte est l'un des six éléments de la situation de communication telle qu'elle est décrite par Jakobson (1963). Ce modèle de la communication nous servira de cadre dans l'étude de la référence des termes d'indexation.

La référence virtuelle, la référence actuelle et leur complémentarité seront examinées dans l'étude de la référence des termes d'indexation dans les index d'archives.

La chaîne communicationnelle des documents d'archives à un index

Le processus d'indexation comprend deux opérations principales : l'analyse des documents et la traduction des concepts retenus en termes d'indexation (Bertrand-Gastaldy *et al.*, 1994 : 31). La matière première nécessaire à l'analyse est constituée des documents sur lesquels elle porte ; en ce qui nous concerne, il s'agit des fonds d'archives et des notices descriptives qui leur sont rattachées.

La chaîne de création des documents

Les archivistes ont pour mission de rendre accessibles les documents d'archives aux usagers et de leur en faciliter l'accès (*Code de déontologie*, Conseil international des archives, 1996), notamment

en décrivant les documents d'archives et en les indexant. Dans l'ordre chronologique, sont d'abord créés les documents d'archives qui forment les fonds d'archives, puis les notices et, finalement, l'index qui renvoie à la notice descriptive du fonds d'archives ou directement au fonds d'archives.

Un fonds d'archives est un ensemble de documents produits ou reçus organiquement et naturellement par une personne, une famille ou une personne morale dans le cadre de ses activités ou fonctions et qui sont conservés pour leur valeur d'information générale (adaptation de la définition de la *Loi sur les archives* du Québec, 1990³). C'est donc un ensemble de documents hétérogène, parfois sur divers supports (papier, parchemin, etc.), parfois de différents types, c'est-à-dire des documents non seulement textuels, mais aussi iconographiques, sonores, etc. Le créateur des documents d'archives peut être une personne, une famille ou une entité morale ; le locuteur du discours présent dans les documents d'archives peut varier en personne, le lieu ou l'époque de création peuvent varier également. Prenons comme exemple une communauté religieuse française telle que les Ursulines créée en France au XVI^e siècle, installée au Québec au XVII^e siècle et encore active aujourd'hui. Le fonds d'archives de cette communauté contient inévitablement des documents s'étalant sur plusieurs siècles et plusieurs continents.

Outre le fonds d'archives lui-même, l'index peut renvoyer – et c'est ce qu'il fait le plus souvent – à la notice descriptive qui, comme son nom l'indique, décrit le fonds d'archives et ses parties, tant sur le plan intellectuel que physique. La notice descriptive est généralement rédigée au moment du traitement du fonds, avant l'indexation. Elle contient un résumé du contenu des documents d'archives et c'est habituellement dans cette rubrique de la notice que l'archiviste recherche les informations utiles pour réaliser

³ La définition donnée par la *Loi sur les archives* du Québec est la suivante : « archives : l'ensemble des documents, quelle que soit leur date ou leur nature, produits ou reçus par une personne ou un organisme pour ses besoins ou l'exercice de ses activités et conservés pour leur valeur d'information générale » (Québec, Province), 1990).

l'indexation. Il existe quatre types de résumés pratiqués en archivistique : l'annotation, le résumé indicatif, le résumé informatif, le résumé sélectif (Couture, 1999 : 273). Chacun de ces résumés a des caractéristiques spécifiques dont l'une touche notre propos : adopter ou non le discours du créateur, son style, son vocabulaire. Le choix lexical dans un résumé revient donc à l'archiviste, en fonction de la politique d'indexation de son institution, s'il y en a une. Le résumé est issu de la première analyse des documents d'archives et constitue un bassin lexical dans lequel l'archiviste qui indexe peut puiser pour représenter les concepts présents dans les archives.

Comme la notice descriptive, l'index est créé par l'archiviste. L'index pointe vers d'autres documents où l'utilisateur trouvera le concept évoqué par le terme présent dans l'entrée d'index.

Somme toute, les documents d'archives sont des documents primaires qui découlent naturellement d'une activité ou d'une fonction du créateur et en constituent les traces, alors que la description et l'index sont des documents secondaires créés afin de décrire les premiers ou d'en permettre un accès plus facile. Les documents secondaires font écho aux documents primaires ; la question de la référence en jeu ici apparaît alors particulièrement intéressante.

La chaîne référentielle dans l'indexation des archives

La référence d'un terme d'indexation varie. La relation au référent ne s'effectue complètement que pour les personnes qui connaissent déjà le contexte de création des documents d'archives, tels que l'archiviste qui traite le fonds d'archives. En effet, la chaîne référentielle n'aboutit à un référent pleinement actualisé, à une chose du monde extralinguistique identifiée, que lorsque le lecteur de l'index est capable de remonter cette chaîne, c'est-à-dire lorsqu'il connaît l'ensemble des documents qui se font écho les uns aux autres, l'ensemble des situations de communication présentes dans les documents.

Pour élaborer l'index, l'archiviste prend généralement d'abord connaissance de l'ensemble des documents d'archives qui évoquent la chose extralinguistique, ainsi que de leur notice descriptive. Il

possède donc une grande connaissance du référent. L'utilisateur, quant à lui, recherche des informations à partir du mot de l'index, il est donc peu probable qu'il soit capable de remonter la chaîne référentielle jusqu'au référent initial, jusqu'à la chose extralinguistique dont il est question dans les documents d'archives. Ainsi, pour une personne qui n'a pas encore pris connaissance du contexte ou de l'ensemble des documents d'archives, une personne telle qu'un usager qui rechercherait par exemple des informations générales sur un sujet, le terme d'indexation aurait une référence très proche de sa référence en langue, sa référence virtuelle, la « référence en puissance » (Milner, 1978 : 332) accessible à tous les locuteurs d'une langue, celle qui est « analysable hors contexte » (Kleiber, 1997 : 22). L'actualisation est réduite à la connaissance partielle mais progressive du contexte. Elle est progressive quand l'utilisateur remonte la chaîne référentielle au fil des documents : après l'index, l'archiviste lui propose de consulter la notice descriptive puis les documents d'archives.

Polyphonie et intertextualité d'un index

L'indexation est tributaire de la nature de sa source, les documents d'archives en ce qui nous concerne. Deux caractéristiques de l'indexation des archives touchent la relation référentielle : la polyphonie et l'intertextualité.

Polyphonie

La situation de communication dans laquelle l'index nous plonge quand on le crée ou on le consulte donne les indices d'une dimension que l'on pourrait qualifier de « polyphonique ». Chaque document porte un discours différent. D'abord, les archives consistent en des documents qui sont les traces organiques des activités et fonctions d'un ou plusieurs créateurs, elles portent le discours du ou des créateurs. Ensuite, la description des archives est une analyse de l'ensemble des documents appartenant à un fonds d'archives, la notice descriptive portant le discours de l'archiviste qui a analysé le fonds d'archives selon les consignes de l'institution pour laquelle il travaille et selon les quatre types de résumés pratiqués en archivistique, comme mentionné plus haut. Enfin, l'indexation est

réalisée par un archiviste qui peut être différent de celui qui a analysé la première fois les archives et rédigé le résumé ; les choix lexicaux sont alors opérés par un autre locuteur, dans un autre contexte. Le schéma suivant (Figure 1) offre une vision globale de cette situation de communication en cascade :

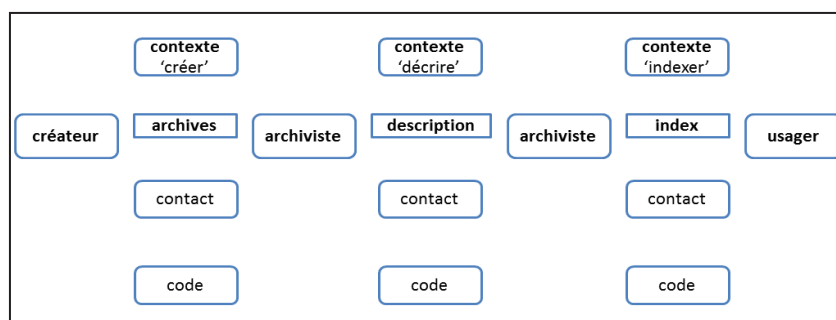


Figure 1. Chaîne communicationnelle des documents d'archives à l'index

Nous nous sommes appuyée sur le schéma de la communication de Jakobson (1963) qui propose six éléments participant à la communication : destinataire, destinataire, message, contexte, canal et code. Nous n'envisageons pour l'instant que les quatre premiers⁴. Le destinataire est l'archiviste et le destinataire, l'utilisateur. Le message est constitué par l'index. À cette étape finale, l'index est déjà créé et prêt à l'emploi. Or, pour expliquer son contexte, il faut remonter à la genèse de la création de l'index, et donc de ses documents sources : les documents d'archives et la notice descriptive.

La chaîne communicationnelle des archives à l'index est complexe. Dans cette chaîne communicationnelle, on voit que le destinataire d'un message devient le destinataire du message suivant. Le message dépend de la compréhension du message précédent par le destinataire. À chaque message, la situation de communication change et donc le contexte change. Dans le contexte, nous incluons la connaissance du ou des documents antécédents qui permettent de

⁴ Le contact serait *a priori* la lecture des documents et le code le français.

comprendre les choix lexicaux effectués par le locuteur. Pour les documents d'archives, le contexte de création est l'ensemble des caractéristiques qui permettent d'expliquer la raison d'être des documents. Cet enchevêtrement de documents découlant les uns des autres nous pousse à considérer l'intertextualité présente dans un index.

Intertextualité

L'intertextualité est la capacité d'un texte – ici un index – à faire écho à d'autres textes – ici la notice descriptive ou les documents d'archives. L'intertextualité occupe une grande place dans l'étude lexicale des index. On ne connaît pas avec certitude le degré d'intertextualité entre l'index et ses sources quand il existe un résumé (Bertrand-Gastaldy *et al.*, 1994 : 32). Comme nous l'avons vu, l'index est créé à partir d'autres textes, la notice descriptive, les documents d'archives ou les deux.

Exemple 1 : garde paroissiale

La comparaison du résumé d'une notice descriptive avec l'index qui s'y rapporte illustre le décalage et l'intertextualité qui peuvent exister entre les différents messages de la chaîne communicationnelle des documents d'archives à l'index. Voici donc un exemple tiré d'un fonds dont la notice et l'index thématique ont été publiés (Archives nationales du Québec, 1991). La notice présente un texte suivi :

La garde paroissiale s'inspire des corps de gardes du Vatican formés au XV^e siècle pour servir et protéger le pape. Elle fleurit au Québec, dès le début du présent siècle, dans chacune des paroisses sous l'inspiration le plus souvent d'un ex-militaire. Leur organisation hiérarchique comprend d'abord des réunions diocésaines, une Union interdiocésaine créée par le Cardinal Jean-Marie Rodrigue Villeneuve en 1933 et, enfin, une Fédération interdiocésaine des gardes paroissiales du Canada créée en 1940. [...]

Le fonds renseigne à la fois sur l'envol parfois pénible *des premières organisations de gardes* et sur l'organisation et les règlements des unions diocésaines et de la Fédération interdiocésaine. Le mouvement peut être suivi de la période 1918 à 1964, année de l'apogée du *mouvement des gardes réunies* à Trois-Rivières et au Cap-de-la-Madeleine pour un

congrès national. [...] (Extraits de la notice descriptive du fonds P87.-
Fédération des gardes paroissiales, 1913-1964, notre emphase)

Quant à l'index (non reproduit ici), il présente des termes portant sur le fonds d'archives P87 et d'autres fonds. Nous présentons un tableau reprenant les termes de l'index et les expressions que nous avons relevées dans la notice descriptive du fonds d'archives :

Terme de l'index	Mot relié	Occurrence dans l'index	Occurrence dans la notice descriptive
Garde (<i>La</i>)		1	1
Gardes paroissiales		1	2
	gardes	0	3
	garde paroissiale	0	1
Mouvements catholiques		1	0
	Mouvement	0	1
	mouvement des gardes	0	1
Zouaves		1	0
	Zouave	0	0

Tableau 1. Comparaison des termes d'indexation d'un index et des mots présents dans une notice descriptive

La lecture de ce tableau comparatif nous indique que :

- *Garde (La)*, en italique dans l'index, est un périodique dont il est fait mention dans la notice descriptive ;
- *gardes paroissiales* apparaît deux fois au pluriel (dont une occurrence est le titre du fonds) et une fois au singulier. Le fonds se rapportant à la Fédération des gardes paroissiales, il est tout à fait normal que l'expression *garde paroissiale* et le mot *garde* soient bien représentés dans la notice et que l'expression soit dans l'index ;
- *gardes* apparaît dans la notice trois fois seul au pluriel et une fois dans l'expression « mouvement des gardes », il est absent de l'index, peut-être en raison de sa polysémie ;
- *mouvements catholiques*, expression au pluriel, existe dans l'index mais est absente de la notice vers laquelle elle renvoie pourtant. Le mot *mouvement* apparaît au singulier, une fois seul et une fois dans

l'expression *mouvement des gardes*. Le pluriel de l'entrée de l'index fait supposer qu'il existe une catégorie des mouvements catholiques ; l'index renvoie effectivement à un fonds d'archives faisant état d'un autre mouvement, le scoutisme ;

- *zouaves* est indiqué au pluriel dans l'index, mais le terme est absent de la notice, au pluriel comme au singulier. Par contre, on peut lire dans la notice descriptive du fonds que « [l]a garde paroissiale s'inspire des corps de gardes du Vatican formés au XV^e siècle pour servir et protéger le pape. [...] ». Il s'agit d'une définition⁵. Dans ce cas, deux formes lexicales différentes co-référent. Il y a filiation dans la référence mais non dans le terme qui permet de renvoyer à la chose.

Si certains mots de la notice sont repris tels quels dans l'index, l'index peut présenter aussi des mots absents de la notice. En revanche, les concepts évoqués dans l'index sont présents dans la notice, mais prennent des formes différentes de celle du terme d'indexation. Le choix lexical opéré pendant le processus onomasiologique de l'indexation s'est effectué tantôt de manière similaire tantôt de manière différente entre la notice descriptive et l'index.

La continuité référentielle est assurée par la présence des concepts propres à un fonds d'archives à la fois dans l'index et la notice descriptive qui renvoient au même référent. Mais qu'en est-il lorsque l'index renvoie à plusieurs notices ?

Exemple 2 : prisons

Dans l'index du même guide de consultation des archives (Archives nationales du Québec, 1991) se trouve l'entrée d'index suivante :

Prisons.....9,126

Le terme d'indexation est ainsi écrit, au pluriel. Il est suivi de deux localisateurs qui sont des numéros de page menant chacun à une

⁵ Cette définition est erronée. En effet, le mot *zouave* apparaît vers 1830 et c'est en 1871 que les zouaves pontificaux ont été créés en corps de gardes au Vatican (*Grand Robert* et *TLFi*). L'archiviste qui a rédigé la notice descriptive a commis une erreur lors de la rédaction.

notice descriptive de fonds d'archives. Examinons les deux localisateurs, l'un après l'autre. À la page 9, il y a une notice descriptive dont voici un extrait :

Né à Québec le 21 janvier 1759, François Baillairgé est le fils de Jean Baillairgé. À dix-neuf ans, il part étudier l'architecture, la statuaire et la sculpture en France, et revient au pays en 1781. [...] Enfin, Baillairgé s'illustre aussi dans le domaine de l'architecture ; on lui doit, entre autres, la prison de *Québec (Morrin College)* et celle de *Trois-Rivières*. Il est décédé à Québec le 15 septembre 1830. [...] (Extrait d'une notice descriptive du fonds d'archives P398. Fonds François Baillairgé, 1784-1800 ; notre emphase)

Dans cet extrait de la notice descriptive du fonds de François Baillairgé (P398), nous trouvons mentionné le mot *prison*. Il est au singulier, alors que le terme d'indexation est au pluriel. Mais nous voyons aussi qu'il y a une reprise anaphorique du terme (« *celle de Trois-Rivières* ») dans la même phrase. Il est ainsi question de deux bâtiments. Le pluriel du terme d'indexation est alors cohérent avec la notice descriptive de ce fonds d'archives d'architecte.

Après la consultation de la première notice, nous nous attendons à ce que le second localisateur indiqué vis-à-vis du terme d'indexation *prisons* présente les mêmes caractéristiques. À la lecture de la notice descriptive indiquée par le second localisateur, nous ne trouvons pas le mot *prison*, ni au singulier, ni au pluriel. Par contre, les expressions linguistiques suivantes y sont présentes :

délinquants
ex-détenus
probation
personnes incarcérées
détention
pénitencier
correctionnel

Ces expressions appartiennent au champ sémantique de la prison. Le fonds d'archives décrit par la notice est effectivement celui du Service de réadaptation sociale incorporé (P120). Ainsi, sans que le mot *prison* soit littéralement présent dans la notice, l'archiviste a pris la liberté de le choisir comme terme d'indexation.

Le mot *prison* a bel et bien deux acceptions. Voici un extrait du *Grand Robert* (2001) :

I. Lieu de détention.

II. État d'un individu privé de sa liberté ; le fait d'être détenu. 2. Peine privative de liberté subie dans une prison (I., 1.).

La première acception – le lieu – est un nom concret et comptable ; la seconde – l'état ou la peine – est un nom abstrait et massif. Comme le terme était déjà employé pour le fonds d'archives de l'architecte, il est probable que l'archiviste n'a pas jugé nécessaire de changer la forme du terme. Pourtant, le pluriel du terme d'indexation influence la lecture de la première acception, celle du fonds d'archives de l'architecte et non celle de la réadaptation sociale. Dans ce cas, l'index censé aiguiller l'utilisateur vers des documents répondant à sa recherche faillit à sa mission.

La polyphonie se présente ici non pas au niveau d'un fonds, mais au niveau d'une collection de fonds d'archives. Elle est d'autant plus visible quand il y a un cas de polysémie du terme d'indexation, comme c'est le cas ici pour *prison*.

L'index permet de mettre en relation des usagers avec des documents, plus précisément des requêtes d'utilisateurs avec des documents primaires et secondaires.

Les catégories d'expressions linguistiques sont différentes selon qu'il s'agit d'un texte ou de mots isolés, car la situation de communication est différente. C'est pourquoi l'archiviste qui bâtit un index ne se contente pas des expressions linguistiques retenues dans les documents d'archives, ni dans les notices descriptives. Il essaye de coller au plus près des besoins des usagers de son service d'archives, en étudiant leur vocabulaire en plus des thématiques recherchées.

Conclusion

Nous avons montré qu'il existe une double lecture des termes d'indexation qui renvoient tantôt à une mention ou au concept présent ailleurs (notice descriptive, documents d'archives), tantôt à la classe générique de référents qu'il évoque en langue (cf. statut de dénomination). Quelques remarques s'y ajoutent.

1. La forme de l'index porte en soi, dans sa structure, du sens qui permet de décrypter le sens d'une séquence de signes associés. Nous retenons que la place d'un terme dans l'index renferme en elle-même une instruction pour le lecteur, l'instruction d'aller chercher le mot ou le concept à l'endroit indiqué.

2. Il règne une certaine polyphonie au sein du matériau à partir duquel l'archiviste établit l'index pour un fonds. Cette polyphonie est due non seulement à la multiplicité des sources, mais elle est souvent présente aussi au sein des archives elles-mêmes, lesquelles véhiculent des discours variables en personnes, en lieux et en temps.

3. Le terme d'indexation renvoie à la mention d'un mot ou à un concept dans la notice descriptive ou les documents d'archives. C'est grâce à l'instruction d'aller voir la notice ou le fonds que l'utilisateur (le lecteur de l'index) va pouvoir vérifier le sens et trouver le référent réel. C'est là qu'a lieu la désambiguïsation en cas de polysémie du terme dans l'index.

Mais le terme d'indexation renvoie aussi à la classe de référents qu'il évoque par lui-même. Et c'est grâce à ce renvoi que l'utilisateur arrive à discriminer les entrées d'un index et à choisir laquelle sera *a priori* la plus proche de son besoin informationnel, de sa recherche.

Puisque les entrées d'index, par la forme d'un index, obtiennent le statut de dénomination, il serait intéressant de voir comment les notions de dénomination, désignation et description définies s'appliquent aux index. Par exemple, des expressions telles que *dictionnaires de la langue française, hôpitaux psychiatriques ou asiles, collèges classiques, carte électorale* ou encore *réforme du parlement* ne présentent pas toutes les mêmes caractéristiques lexicales et ne jouent pas le même rôle dans un index pour un usager. Notre recherche poursuit l'exploration des termes d'index thématique dans ce sens.

Références bibliographiques

- Archives nationales du Québec, 1991, *Archives écrites d'origine privée, conservées au Centre d'archives de Québec et de Chaudière-Appalaches*, Québec : Les Publications du Québec.
- Bertrand-Gastaldy, S., Giroux, L., Lanteigne, D. et David, C., 1994, *Les produits et processus cognitifs de l'indexation humaine*. Montréal, Québec : Groupe interuniversitaire de recherches en informatique cognitive des organisations.
- Conseil international des archives, 1996, *Code de déontologie*, Publications du Conseil international des archives, <http://www.ica.org/5556/documents-de-rfrrence/code-de-dontologie-de-lica.html> (page consultée le 15.07.2013).
- Couture, C. et collaborateurs, 1999, *Les Fonctions de l'archivistique contemporaine*, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Dictionnaires Le Robert, 2001, *Le Grand Robert* (version électronique), Paris : Éditions Sejer.
- Jakobson, R., 1963, *Essais de linguistique générale*, Paris : Éditions de Minuit.
- Kleiber, G., 1984, « Dénomination et relations dénominatives », *Langages*, 76, 77-94.
- Kleiber, G., 1997, « Sens, référence et existence : que faire de l'extralinguistique ? », *Langages*, 127, 9-37.
- Kleiber, G., 2001, « Remarques sur la dénomination », *Cahiers de praxématique*, 36, 21-41.
- Kleiber, G., 2003, « Sur la sémantique de la dénomination », *Verbum*, XXV, 1, 97-106.
- Laboratoire ATILF, CNRS et Université de Lorraine, 2004, *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*, <http://atilf.atilf.fr/> (consulté le 15.07.2013).
- Milner, J.-C., 1978, *De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamations*, Paris : Éditions du Seuil.
- Récanati, F., 1979, *La transparence et l'énonciation : pour introduire à la pragmatique*, Paris : Éditions du Seuil.
- Québec (Province), 1990, *Loi sur les archives : L.R.Q., chapitre A-21.1, à jour au 10 juillet 1990*, Québec : Éditeur officiel du Québec.